

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 21ème COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY

### 03 & 04 MAI 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif  
Organise les 03 ET 04 MAI 2025 avec le concours d'ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une épreuve automobile régionale dénommée :

**21ème COURSE DE COTE REGIONALE +VHC D' HERSIN-COUPIGNY + VHRS..**

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la Coupe de France 2025 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l'ASA ARTOIS LITTORAL II.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0925**.en date du **23/01/2025** et par la F.F.S.A. sous le numéro **82** du **23/01/2025**



#### Organisateur technique

**Nom :** ASPHALTE CLASSIC

**Adresse :** 4B rue Alexandre Dhesse  
62290-NOEUX LES MINES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme VERONIQUE PIGOT	Licence n° 112507
Commissaires Sportifs	Mr YVES ANNICOTTE	Licence n° 5161
	Mme SONIA MAURER	Licence n° 260656
Directeur de Course	Mr OLIVIER GARROU	Licence n° 4310
Directrice de Course Adjointe	Mme ANNE-CATHERINE VIEHE	Licence n° 11415
Directrice de Course Stagiaire	Mme ANGELIQUE GODEFROY	Licence n° 248557
Commissaires Techniques B Responsable	Mr JEAN MICHEL DESSE	Licence n° 5538
Commissaires Techniques B	Mr. STEPHANE LEULLIETTE	Licence n° 10739
C	Mr. FRANCOIS GODET	Licence n° 173824
C	Mr CHAKIB BENAMAR	Licence n° 332781
Chargé de la mise en place des moyens	Mr. FRANCK BONIFACE	Licence n° 237671
Chargé des vérifications administratives	Mr. DOMINIQUE DUMONT	Licence n° 11447
	MME ODILE DUMONT	
	MME BERNADETTE RAVAUX	
Chargés des relations avec les concurrents Départ	Mr YVES BLANPAIN	Licence n° 197446
	Mr GILLES GREUET	Licence n° ....
	Mme MARTINE ANNICOTTE	Licence n° 4313
Chargé des Commissaires de route	Mr MICHAEL JAMSIN	Licence n° 254885
Chronométrateurs	Mme LYNDA SERIS	Licence n° 29015
	Mr ALEXIS SERIS	Licence n° 16688
	Mr PASCAL BOUTTEFEUX	Licence n° 25248
	Mr PHILIPPE LORIO	Licence n° 171263
Chargé de la pré-grille	Mr. DOMINIQUE LAMARE	Licence n° 61008
Chargé de la cale départ	Mr FRANCIS CLEMENT	Licence n° 40400
Médecin Réanimateur	Mr. RENE MONTEL	
Speaker	Mr MAXIME FOURNEZ	
Véhicule ouvreur	Mr. MARC RAVAUX	Licence n°8906

**1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le MARDI 29 AVRIL 2025.à minuit.

Publication de la liste des engagés le 04 MAI 2025 à 10 H.

Vérifications administratives Le 03 MAI 2025 de 14H30 à 16H30

Le 04 MAI 2025 de 7H30 à 9 H

Vérifications techniques le 03 MAI 2025 de 14H35 à 17H et le 04 MAI 2025 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 04 MAI 2025 à 10 heures.

Essais non chronométrés le 03 MAI 2025 de 14H45 à 18H et le 04 MAI 2025 à partir de 8H30.

Essais chronométrés le 04 MAI 2025 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 04 MAI 2025 à 10 heures 45

**Course**

- ..... 1<sup>ère</sup> montée le 04 MAI 2025 à partir de 11 Heures
- ..... 2<sup>ème</sup> montée le 04 MAI 2025 à partir de 13 Heures 30
- ..... 3<sup>ème</sup> montée le 04 MAI 2025 à partir de 14 Heures 45
- ..... 4<sup>ème</sup> montée le 04 MAI 2025 à partir de 15 Heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 04 MAI 2025 après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent PODIUM le 04 MAI 2025 à partir de 17 heures.

Remise des prix le 04 MAI 2025 à partir de 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophées correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

le 04 MAI 2025 jusque 18 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 03 MAI 2025 à 17 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSIN-COUPIGNY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

**1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 03 MAI 2025 de 14H30 à 16H30 et le 04 MAI de 7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 03 MAI 2025 de 14H35 à 17H et le 04 MAI 2025 de 7H30 à 9H30, lieu PARC CONCURRENTS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage POIDEVIN 62400 - BETHUNE

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

LICENCE A LA JOURNEE A PRENDRE SUR PLACE..

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 04 MAI 2025 à 9H.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 04 MAI 2025.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES****3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 29 AVRIL 2025 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 220 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Chèque à l'ordre d'ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

#### 4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 27 et 28 AVRIL 2024 après approbation de D.C. et du collège

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d' HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65

Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès RUE EMILE ZOLA

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 03 MAI 2025 à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue d'HOUDAIN.

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera sur les remorques au *PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA*

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA
- pendant les essais et la course au départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée rue E.Zola et rue d'Houdain.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél :18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ :classique.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION : PRESENCE DE PUBLIC SUR LA RUE EMILE ZOLA JUSQU'AU DEPART.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera le 04 MAI 2025 à partir de 17heures30 PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA